

# CONDITIONS GENERALES DE LA GARANTIE ZERO PRESSION

Lors de ses achats sur le Site 1001PNEUS.FR, le Client a la possibilité de souscrire à une garantie commerciale intitulée « Garantie Zéro Pression ».

## 1. Objet de la Garantie Zéro Pression

La Garantie Zéro Pression couvre les dommages subits par un pneumatique utilisé dans son emploi normal sur route. Ce service couvre :

- les crevaisons,
- l'éclatement de l'enveloppe du pneumatique,
- les hernies,
- les crevaisons lentes,
- les actes de dégradation volontaire (fournir obligatoirement le procès-verbal de police de dépôt de plainte).

## 2. Applications

1001PNEUS rembourse le pneumatique endommagé, sans vétusté dans les 30 (trente) jours suivant la date d'achat indiquée sur la facture d'achat 1001PNEUS.

A compter du 31eme (trente et unième) jour, une vétusté forfaitaire de 30% (trente) sera déduite.

A partir de 6 (six) mois, une vétusté de 50% (cinquante) sera retenue.

Afin de pouvoir bénéficier du remboursement du pneumatique sinistré, il est demandé au Client de procéder à une commande de remplacement. Le pneumatique de remplacement commandé devra être identique à la commande initiale. Si exceptionnellement, le modèle n'était pas disponible, la société 1001PNEUS adressera au Client le remboursement du pneumatique sinistré, déduction faite des frais de vétusté.

1001PNEUS rembourse le second pneumatique monté sur le même essieu, si la différence entre la profondeur des rainures principales des 2 (deux) pneumatiques montés sur le même essieu est supérieure à 5 (cinq) millimètres.

## 3. Montant de la Garantie Zéro Pression

L'indemnisation financière du pneumatique sinistré est accordée uniquement quand le pneumatique de remplacement est fourni par le site 1001PNEUS.FR. Le plafond du remboursement par pneumatique ne pourra excéder 202 (deux cents deux) euros T.T.C. Les accessoires, le montage et l'équilibrage sont à la charge du client. Le refus du client d'accepter le remplacement du pneumatique à l'identique et/ou la non fourniture d'informations complémentaires entraînera l'annulation de l'indemnité.

## 4. Date d'effet et durée de la Garantie Zéro Pression

La Garantie Zéro Pression est valable 12 mois (non renouvelable), à compter de la date d'achat indiquée sur la facture 1001PNEUS. La Garantie Zéro Pression cesse à la cession du véhicule sur lequel sont montés les pneumatiques.

## 5. Obligations de la Garantie Zéro Pression

Depuis son espace client dans la rubrique « MES GARANTIES », il sera demandé au Client de remplir la déclaration de sinistre au plus tard dans les 30 (trente) jours suivant la date à laquelle il en a eu connaissance.

L'intégralité des éléments demandés doit être retournée dans un délai de 15 (quinze) jours suivant la date d'enregistrement de la déclaration de sinistre.

Il sera demandé au Client de fournir les éléments suivants :

- la facture de montage du pneumatique sinistré,
- la facture 1001PNEUS du pneumatique de remplacement,
- la copie de la carte grise du véhicule équipé du pneumatique sinistré,
- une photographie nette du flanc entier du pneumatique sinistré,
- une photographie nette de l'avarie sur le pneumatique sinistré,
- le procès-verbal de police de dépôt de plainte, pour tout acte de vandalisme,

- sur demande, de fournir tout justificatif qui pourra être réclamé par 1001PNEUS pour justifier de l'état du pneumatique sinistré.

Il sera demandé au Client de conserver le pneumatique sinistré pour une durée minimale de 30 (trente) jours à compter la date d'enregistrement de la déclaration de sinistre et de mettre à disposition le pneumatique sinistré si 1001PNEUS souhaite procéder à une éventuelle expertise.

## 6. Les clauses d'exclusions

Sont exclus de la Garantie Zéro Pression :

- les frais de changement de valves,
- le frais de montage et d'équilibrage,
- les frais de transport,
- l'indemnisation du sinistre si le pneumatique de remplacement n'est pas acheté sur le site 1001 PNEUS.FR,
- les pneumatiques montés sur des véhicules excédants 3,5 tonnes,
- l'usure irrégulière et/ou prématurée occasionnée par des défauts mécaniques du véhicule, par des jantes défectueuses et/ou inappropriées, par des pressions de gonflage autres que celles prescrites, par des charges dépassant les limites prescrites par le fabricant du véhicule, par la traction de remorques ayant un poids et/ou des dimensions dépassant les valeurs indiquées dans la carte grise du véhicule,
- les dommages occasionnés par un emploi non correct et/ou prolongé de chaînes,
- les dommages résultant d'un montage non conforme,
- les dommages découlant de la participation du véhicule à des activités sportives telles que courses automobiles, rallyes ou dans des compétitions,
- les dommages réparables dans la zone de la bande de roulement,
- les dommages occasionnés lors de la pose et/ou de la dépose d'une roue et/ou le montage/démontage d'un pneumatique,
- l'emploi des pneumatiques non approprié aux caractéristiques techniques du produit, notamment dommages et usure irrégulière et/ou prématurée occasionnés par des chaussées non goudronnées ou des routes en mauvaises conditions d'entretien,
- le vol,
- les dommages résultant d'accidents routiers, d'incendies, de circonstances de force majeure,
- la détérioration résultant du contact prolongé avec des huiles, des hydrocarbures, des solvants, des acides,
- les dimensions des pneumatiques, indices de charge et indices de vitesse non correspondant aux valeurs mentionnées dans les documents d'immatriculation du véhicule.

## 7. Modalités de retour

En cas de mise en œuvre d'une des garanties, le retour est organisé directement par 1001PNEUS, qui mandatera une société de transport chargée de récupérer les Produits chez le Client.

## 8. Etendue territoriale

La Garantie Zéro Pression est valable en France métropolitaine.